

velle à chaque opération et qui faisant complète obturation empêche par conséquent les odeurs malsaines de la fosse de refluer à l'extérieur.

Cette disposition est simple et ingénieuse, elle ne demande pour être mise en pratique qu'un peu de soin et de surveillance ; elle a obtenu un très-grand succès dans les écoles modernes de Londres où elle a été installée<sup>1</sup>.

Quant aux urinoirs, mis à l'abri des chocs violents et des accidents auxquels ils sont exposés quand ils se trouvent au milieu d'une cour de récréation, ils peuvent sans inconvénient se composer d'une cuvette en faïence (fig. 47) : un filet d'eau les lave constamment et ils sont en outre plusieurs fois par jour nettoyés avec un liquide désinfectant.

1. M. R. P. Spiers, architecte.

### III

#### SERVICES INTÉRIEURS

CONCIERGE. — GARDIEN. — PARLOIRS. — PRÉAU COUVERT.  
— LAVABOS ISOLÉS. — LAVABOS ADOSSÉS. — CLASSES.  
— FENÊTRES. — PORTES. — ESCALIERS. — ÉCLAIRAGE  
DIURNE. — ÉCLAIRAGE NOCTURNE. — CHAUFFAGE. —  
VENTILATION. — SALLES DE DESSEIN. — OUVROIRS. —  
TYPES DIVERS D'ÉCOLES ET DE GROUPES.

#### § I. — ÉCOLES FRANÇAISES.

Afin de fixer plus facilement les idées et d'avoir une base certaine comme point de départ des explications nécessaires, nous allons successivement passer en revue quelques plans de maisons d'école de ville ou de campagne que nous étudierons d'abord en détail dans toutes leurs parties, et ensuite dans leur ensemble général.

Le plan (fig. 23) est celui d'une école de grande ville destinée à recevoir 500 enfants ; elle est élevée en bordure d'une voie publique et se relie en arrière à d'autres bâtiments, destinés à recevoir une école de filles et un asile, et dont l'ensemble forme un groupe scolaire complet.

## CONCIERGE.

Le premier service qu'on rencontre dans une école est celui du concierge. Il doit naturellement être placé près de la porte d'entrée ; si l'école est un groupe comprenant divers

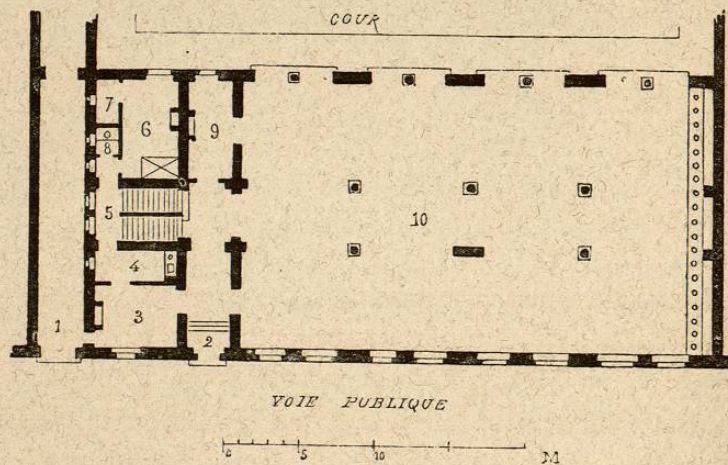


Fig. 48.

- |  |                                   |
|--|-----------------------------------|
| 1. Entrée de l'asile et de l'école des filles. | 6. Concierge ; chambre à coucher. |
| 2. Entrée des garçons.                         | 7. — cabinet.                     |
| 3. Concierge ; loge.                           | 8. — privés.                      |
| 4. — cuisine.                                  | 9. Parloir.                       |
| 5. — passage.                                  | 10. Préau couvert.                |

bâtiments, il faut que de sa loge le concierge puisse surveiller le passage commun en même temps que l'entrée spéciale du bâtiment qu'il occupe. La figure 48 indique une des dispositions les plus fréquemment adoptées en pareil cas ; la loge 3 du concierge est placée entre le passage commun 1 et l'entrée particulière 2 ; quant au logement proprement dit, il comprend, outre la loge, une petite cuisine 4 éclairée sur le passage, une chambre à coucher 6 à

laquelle on parvient au besoin en passant sous le palier de repos de l'escalier auquel est donnée une hauteur suffisante (2<sup>m</sup>,50) pour rendre facile cette communication ; à cette chambre sont joints un cabinet 7 et des privés 8, ces derniers aérés et éclairés sur le passage. Ces logements sont, il faut le reconnaître, bien importants pour la modeste position de ceux auxquels ils sont destinés, mais à Paris, par exemple, les places de concierge d'écoles communales deviennent la récompense d'anciens services et s'accordent à des familles pour lesquelles elles constituent une retraite, une sinécure. Il faut donc tenir compte de cette condition particulière tout en la déplorant.

En effet, c'est à tort que le rôle d'un concierge d'école est regardé comme une sinécure ; les divers services que des employés de cette sorte sont appelés à rendre exigeraient au contraire qu'ils fussent choisis parmi des hommes jeunes, valides, actifs et donnant tout leur temps à l'administration qui les paye. Il faudrait que le concierge, outre la surveillance de la porte (assurée le plus souvent par sa femme), fût chargé d'entretenir la propreté générale de l'établissement, nettoiyât, et cela plusieurs fois par jour, les cours, escaliers, préaux couverts, et classes, visitât les lavabos, les privés, ouvrît les fenêtres des classes, aussitôt après le départ des élèves, les fermât avant leur rentrée, allumât et éteignît les poêles. Cette tâche multiple est confiée à plusieurs mains ; elle est remplie avec négligence et presque toujours d'une façon irrégulière, le plus souvent insuffisante, quelquefois par les élèves eux-mêmes.

## PARLOIR.

Le parloir est la pièce dans laquelle le directeur ou les professeurs reçoivent les parents des élèves, inscrivent les noms des nouveaux venus, écoutent les réclamations qui leur sont adressées, et appellent les enfants auxquels ils ont une réprimande à adresser. Cette pièce 9 (fig. 48) doit être indépendante, se trouver près de l'entrée et en communication directe avec le préau couvert. Sa surface peut sans inconvénient être restreinte; presque toujours 10 mètres carrés suffiront amplement.

## PRÉAU COUVERT.

Le préau couvert a remplacé, sans toutefois complètement changer de destination, l'ancienne salle de récréation consacrée aux ébats des enfants les jours où le mauvais temps les empêchait de sortir. Le préau n'est plus seulement une salle de jeux, c'est à la fois un vestibule, un vestiaire, une salle de propreté et même un réfectoire : satisfaire à ces diverses exigences est difficile, et pour qu'il remplisse convenablement des rôles aussi variés, le préau demande à être étudié d'une façon toute spéciale<sup>1</sup>.

Il faut d'abord que le préau soit au rez-de-chaussée et qu'il ait une surface égale à celle de toutes les classes réunies, ou mieux 2 mètres par élèves; or, comme ces classes sont souvent établies dans les étages, qu'une partie du rez-de-chaussée

(1) Voir à cet égard les prescriptions du *Nouveau règlement*. (V<sup>o</sup> A. Morel et Cie, éditeurs.)

est occupée par le parloir, le logement du concierge, etc., il faut, pour donner au préau la surface voulue, lui ajouter une annexe qui, bien que reliée au bâtiment principal, en soit indépendante et ne monte pas aux étages supérieurs. Une disposition très-heureuse, adoptée en pareil cas, consiste à placer cet excédant de largeur dans la partie du bâtiment en bordure de la voie publique : la façade en se retraisant aux étages supérieurs laisse un espace vide qui

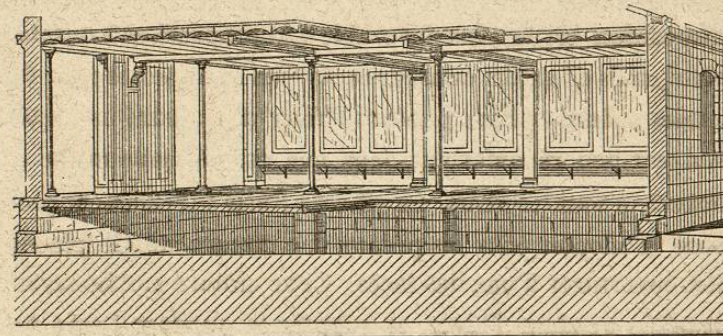


Fig. 49.

contribue à isoler les classes du bruit et du mouvement de la rue la (fig. 49).

Quand il existe un escalier spécial pour les classes et que les logements en possèdent un distinct, cet escalier des classes est souvent placé dans le préau et contribue à lui donner l'apparence d'un vestibule. C'est dans le préau que les enfants pénètrent tout d'abord le matin en arrivant à l'école, c'est là qu'ils déposent leur manteau et leur casquette; des patères sont à cet effet scellées dans le mur, et des rayons placés au-dessus reçoivent les paniers; un des maîtres s'assure de l'état de propreté du visage et des mains des enfants à leur arrivée, il les fait passer devant le lavabo

sur lequel ils trouvent eau, savon, éponge et serviettes. Cette opération préliminaire accomplie, le préau reste vide, car il ne doit jamais être habité aux heures de récréation quand le temps rend possible les jeux à l'extérieur. Aux heures de repas, le préau se convertit en réfectoire, il est dans ce but muni de bancs et de tables. A ce sujet, on a plusieurs fois soulevé la question de savoir si le préau devait être chauffé et fermé sur ses deux faces ou bien être clos seulement sur une face et rester libre sur l'autre. Cette dernière disposition est la plus favorable à la propreté et à la salubrité, mais elle a des conséquences bien rigoureuses pour de jeunes enfants obligés pendant l'hiver de prendre un repas souvent peu réconfortant dans une grande salle froide et ouverte à tous les vents. La ville de Paris a récemment proposé<sup>1</sup> d'adopter pour les préaux une clôture mobile placée aux ouvertures d'une des faces. Cette clôture mobile serait installée pendant l'hiver et supprimée pendant l'été; on pourrait, il semble, arriver plus facilement au même résultat en chargeant le concierge d'ouvrir les portes des grandes faces donnant sur la cour quand il fait chaud, et de les fermer quand il fait froid; cette combinaison éviterait les embarras et les dépenses inhérents aux montage et démontage de boiseries, vitres, etc., faciles à briser.

Il faut que le préau offre une surface parfaitement libre et un grand espace vide, régulier, sans retraites ni saillies pouvant gêner la surveillance; ainsi, les points d'appui doivent avoir le moins d'importance possible et ne présenter que les dimensions strictement nécessaires: c'est pour cela que les colonnes en fonte, quand les piles en pierre ne sont pas

1. Conseil municipal de Paris, séances d'avril 1875.

indispensables pour relier des murs entre eux, rendent en pareil cas de très-sérieux services (fig. 49).

Les préaux des écoles rurales sont disposés d'une façon plus simple; ils sont le plus souvent un simple hangar sous lequel les élèves peuvent jouer à l'abri les jours de mauvais temps. La place des vestiaires est près de l'entrée de la classe dont ils forment une dépendance (fig. 50); ils doivent dans

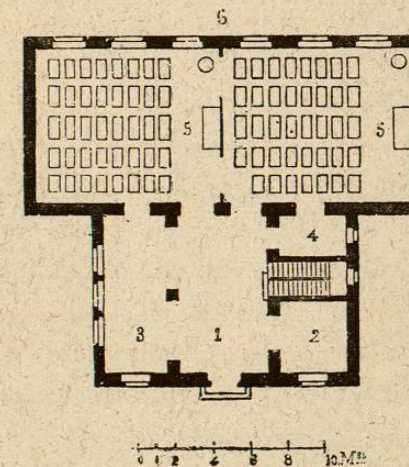


Fig. 50.

- |                       |                                |
|-----------------------|--------------------------------|
| 1. Vestibule.         | 5. Classe pour 88 élèves.      |
| 2. Parloir.           | 5. bis. Classe pour 86 élèves. |
| 3. Vestiaire.         | 6. Préau découvert.            |
| 4. Cabinet du maître. |                                |

tous les cas être très-aérés, facilement ventilés, afin d'éviter que les odeurs des vêtements humides ou malpropres, mélangées aux émanations des provisions contenues dans les paniers, ne deviennent bientôt une cause d'insalubrité. La figure 51 indique les dispositions générales d'un préau de ce genre.

Quand le vestiaire est, comme cela arrive parfois, placé dans une galerie, les murs de cette galerie sont à cet effet

garnis de rayons à claire-voie, de portemanteaux disposés comme l'indique la figure 52. Il faut calculer la longueur du parement libre du mur de façon à ce que chaque élève puisse occuper 0,25 courants.

Toutes les dispositions de détail applicables aux classes, comme éclairage, aérage, forme des fenêtres, etc., sont

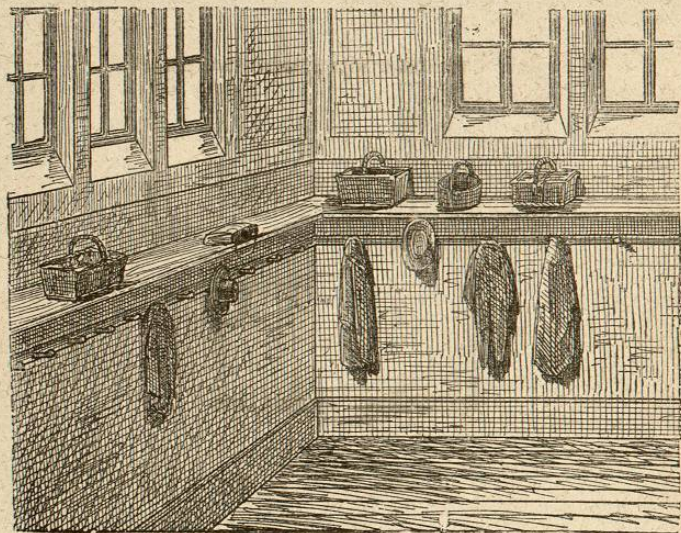


Fig. 51.

également applicables aux préaux. Quant à leur hauteur sous plafond elle doit être proportionnée à leur surface et varier entre 4 et 5 mètres.

Le sol doit être en parquet de chêne posé sur bitume, mais par économie on y substitue fréquemment un pavage en asphalte et cette modification n'offre aucun inconvénient.

Les observations qui précèdent supposent un préau établi au rez-de-chaussée ; c'est là, en effet, le seul emplacement favorable qu'il convient de lui donner, à moins de circonstances exceptionnelles et d'impossibilité absolue.

Cependant un préau en sous-sol peut être accepté s'il est établi dans de bonnes conditions de salubrité et d'aération.

Le plus souvent le préau sert de *vestiaire*, de *réfectoire*, de *cuisine*, de *salle de récréation* etc... C'est là une destination trop multiple pour qu'elle puisse convenablement être remplie. Il serait certainement préférable que chaque école fût munie d'un *préau couvert* exclusivement réservé aux jeux des enfants, d'un *réfectoire* dans lequel les enfants restant toute la journée à l'école pourraient prendre le repas du milieu du jour assis devant une table, d'une *cuisine* aussi modeste que possible mais permettant de faire réchauffer ou de préparer les provisions apportées par les élèves, d'une *salle d'attente* pour les parents afin d'éviter à ceux d'entre eux qui viennent chercher leurs enfants à l'école d'être obligés de les attendre dans la rue, au soleil, à la pluie, les pieds dans la boue.

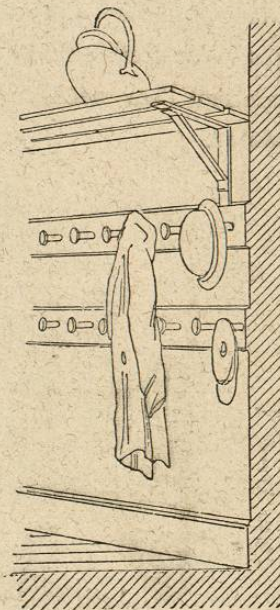


Fig. 52.

La question de dépense est le seul obstacle que rencontre une telle amélioration ; elle s'imposera sûrement bientôt par la force des choses. Elle est aujourd'hui l'objet d'une indication du règlement. Elle ne tardera pas à être l'objet d'une prescription formelle.

## LAVABOS.

Les lavabos sont placés dans le préau couvert, le plus souvent à l'une des extrémités, afin d'occuper le moins de place possible ; dans ce cas, ils sont adossés à un mur : un réservoir, scellé au-dessus du sol à une hauteur convenable, contient l'eau nécessaire à la consommation d'un jour au moins.

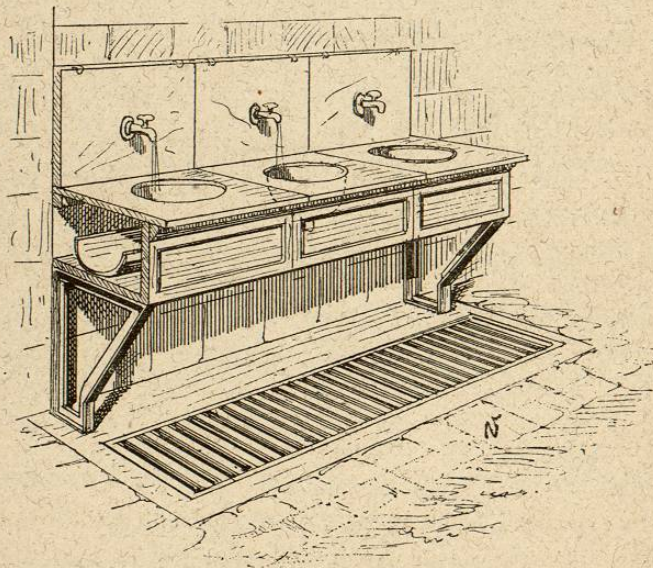


Fig. 53.

Une cuvette suffit en moyenne au service de vingt enfants ; un ou plusieurs robinets font arriver à la fois l'eau dans toutes les cuvettes, ou dans un nombre déterminé d'entre elles, si toutes ne doivent pas être utilisées en même temps ; les soins de propreté une fois accomplis, un second robinet ouvre d'un seul coup toutes les soupapes ménagées au fond

des cuvettes, et celles-ci se vident en même temps, déversant leur contenu dans un conduit unique placé sous la partie inférieure et par lequel les eaux malpropres sont entraînées au branchement de l'égout extérieur (fig. 53). Munir chaque cuvette d'un robinet d'arrivée et d'un robinet de départ compliquerait la manœuvre et multiplierait les chances d'accident en laissant les appareils à la libre disposition d'enfants souvent maladroits et toujours peu soigneux.

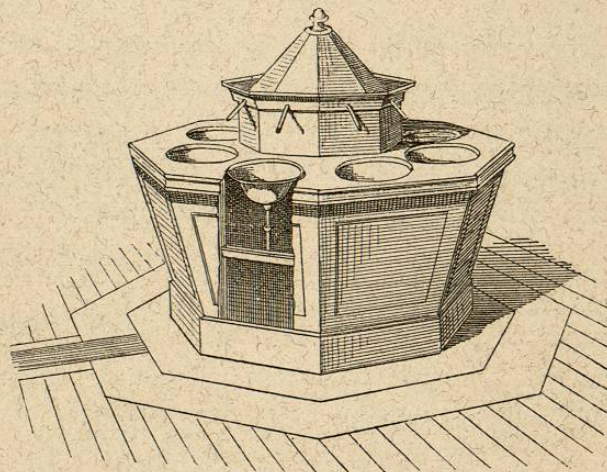


Fig. 54.

On remplace parfois, surtout dans les salles d'asile, les lavabos adossés par des lavabos isolés, placés au milieu des préaux ; mais cette disposition offre l'inconvénient de gêner la circulation et de nuire à la surveillance. Les lavabos de ce genre se composent (fig. 54) d'un socle assez haut, circulaire ou à pans coupés, contenant huit à dix cuvettes ; le réservoir est placé au centre et domine l'appareil ; un système analogue au précédent fait arriver l'eau en quantité suffisante dans toutes les cuvettes à la fois et la retire de même